

Magalie JADAUD



Maire

### Mot du Maire

Chères Réorthaises, chers Réorthais,

Je souhaite, avant toute chose, vous dire merci.

Merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre participation aux élections municipales, et pour la confiance que vous nous avez accordés. Avec 84 % des suffrages, ce soutien me touche profondément. Je le reçois avec beaucoup d'émotion et avec la volonté d'être, chaque jour, à la hauteur de cet engagement que vous nous confiez.

Je tiens aussi à remercier très sincèrement mes 16 colistiers de la liste « Ensemble, engagés pour les Réorthais ». C'est une équipe soudée, engagée et profondément attachée à notre commune. Je suis fière de ce collectif que nous formons et de l'énergie que chacun mettra au service de La Réorthe.

Cette lettre d'information est la première de ce nouveau mandat. Elle est importante pour nous, car elle vous présente celles et ceux qui s'engagent pour vous, ainsi que les commissions et comités

consultatifs qui vont faire vivre notre projet et structurer notre action dans les années à venir.

Notre engagement s'inscrit dans des valeurs simples mais essentielles, que nous avons portées ensemble : protéger, transmettre et préparer l'avenir. Protéger ce qui fait la richesse de notre commune, transmettre ce que nous avons reçu, et préparer, avec vous, La Réorthe de demain.

Avec toute l'équipe municipale, nous serons à vos côtés, à l'écoute, disponibles et engagés pour faire avancer notre commune, dans un esprit de proximité, de dialogue et de confiance. C'est ensemble que nous continuerons à faire vivre et grandir La Réorthe.

Avec toute ma reconnaissance,

Magalie JADAUD,  
Maire de LA RÉORTHE



### Présentation du Conseil Municipal

Retrouvez l'ensemble des comptes rendus sommaires des conseils municipaux sur [www.lareorthe.fr](http://www.lareorthe.fr) ou sur l'application Intramuros dans la rubrique « Actes administratifs »



**Julien BENIT**  
Adjoint

Délégation Voiries et Réseaux



**Maryse TÉTRAULT**  
Adjointe

Délégation Affaires sociales et Solidarités



**Julien GAUTRON**  
Adjoint

Délégation Bâtiments et Petits Patrimoines



**Christophe FORTIN**

Conseiller délégué à la Vie locale, Associative et Citoyenne



**April RODRIGUES**



**Jérôme COULAIS**



**Florence LAURENT**



**Olivier MERCIER**



**Marina AUBRY**



**Maud OILLIC**



**Kylian BEBIN**



**Emilie GUILLET**



**Laurent FOURNIER**



**Paule RENO**

Françoise BROUILLARD et Guillaume BRIENS, conseillers municipaux supplémentaires



**Le vendredi 20 mars 2026,**

Le Conseil Municipal d'installation s'est réuni pour procéder à l'élection du Maire et des adjoints, marquant ainsi une étape importante de la vie démocratique communale.

À cette occasion, Madame le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local, signée par l'ensemble des conseillers municipaux, rappelant les engagements et les valeurs qui guideront notre action municipale : *Respect, Sincérité et Transparence*.

La séance a également été marquée par la remise de l'écharpe tricolore par Monsieur Christophe FORTIN à Madame le Maire, un moment symbolique et empreint d'émotion.

Avant de clôturer la séance, Madame le Maire a prononcé une allocution, au cours de laquelle elle a remercié les Réorthoises et les Réorthais pour leur confiance, ainsi que les membres du Conseil Municipal pour leur engagement au service de la commune.

Dans la continuité de cette installation, la mise en place des commissions municipales et des comités consultatifs constitue une étape essentielle du début de mandat.

Le Conseil Municipal s'est de nouveau réuni **le mercredi 1er Avril 2026**. Madame le Maire et son conseil ont procédé à la mise en place des commissions municipales et des comités consultatifs, afin d'organiser le travail des élus et d'associer les habitants à la vie communale.

Dans les questions diverses, le blason de la commune a été présenté.



## Commissions et comités consultatifs

### Les commissions

Le **Conseil Municipal** (et non le maire) décide des **commissions**, fixe le nombre des conseillers qui y siégeront et les désigne. **Seuls des conseillers municipaux peuvent en être membres**. Les compétences de ces commissions sont fixées par le Conseil Municipal lui-même. Les commissions peuvent être permanentes, c'est-à-dire se prolonger pendant toute la durée du mandat du Conseil Municipal, ou temporaires, limitées à une catégorie d'affaires.

Le **maire est le président de droit** des commissions municipales. La **commission peut être réunie à tout moment** car elle n'est soumise à aucun quorum.

**Leur rôle** : étudier les questions soumises au conseil. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre.

**Elles travaillent sur** : les projets, les budgets, les actions à mettre en place

**En résumé** : Elles analysent, proposent et organisent

### Les comités consultatifs

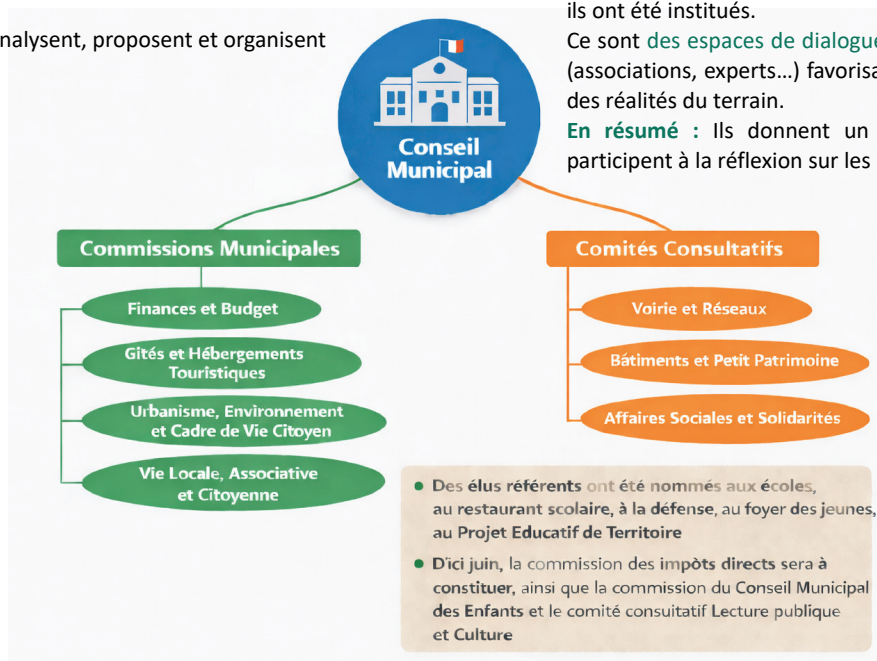
Le **Conseil Municipal** peut créer des **comités consultatifs** sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Sur proposition du maire, le Conseil Municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. **Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil**, notamment des représentants des associations locales.

Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le maire.

**Leur rôle** : Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Ce sont des **espaces de dialogue** ouverts aux habitants et acteurs locaux (associations, experts...) favorisant une approche collaborative et proche des réalités du terrain.

**En résumé** : Ils donnent un avis, partagent des idées, conseillent, participent à la réflexion sur les projets



Retrouvez sur [www.lareothe.fr](http://www.lareothe.fr) et  
Intramuros la constitution des  
commissions et comités consultatifs



# Cérémonie Commemorative du 8 Mai 1945

Vous êtes conviés à  
la Cérémonie Commémorative  
de LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945



10h00 : Messe célébrée en l'église de Saint Hilaire du Bois

11h15 : Rassemblement aux Monuments aux Morts de la Réorthe  
Dépôt de gerbes & Discours commémoratifs  
Lectures par les enfants des écoles  
Verre du souvenir et de l'amitié



## Reconnaître un frelon asiatique d'un frelon européen



**Frelon asiatique**  
(taille réelle 3 cm)

### Frelon asiatique (à pattes jaunes)

#### Taille adulte

Reine : 24-32 mm  
Ouvrière : 20-26 mm  
Mâle : 24-27 mm

**La tête** est orange avec un front noir  
**Le thorax** est entièrement brun et noir

**L'abdomen** est composé de segments abdominaux bruns bordés d'une fine bande jaune avec un seul segment orangé

**Les pattes** sont jaunes à leurs extrémités



**Frelon commun**  
(jusqu'à 4 cm)

### Frelon européen

#### Taille adulte

Reine : 27-39 mm  
Ouvrière : 19-30 mm  
Mâle : 21-31 mm

**La tête** est jaune avec un front rouge  
**Le thorax** est tacheté de rouge, de noir et de jaune

**L'abdomen** est roux à la base puis jaune rayé de noir

**Les pattes** sont brunes et rousses

Le frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina*, frelon asiatique) poursuit son expansion. Très observé en Pays de la Loire, il perturbe les ruchers, fragilise la biodiversité et peut représenter un risque pour les personnes allergiques. Il est possible de réduire son expansion en respectant quelques règles.

**Le piégeage se pratique du 15 FÉVRIER au 15 MAI :** c'est la seule période où il est efficace pour réduire le développement de l'espèce.

LA RÉORTHE

*Unelan naturel*



### Fermeture de la Mairie

Samedi 2 Mai  
Samedi 16 Mai

### Ouverture de la Mairie

Samedi 9 Mai

### Fermeture de l'Agence Postale

Du Mardi 28 Avril au Mardi 2 Mai  
Samedi 16 Mai



## Environnement

### Plantation de haies et de bosquets en zone rurale

#### PLAN VENDÉE BIODIVERSITÉ ET CLIMAT



Le Conseil départemental de la Vendée, dans le cadre de sa politique sur l'environnement et le climat organise avec les collectivités, les exploitants, les propriétaires, **une nouvelle opération départementale pour encourager les plantations d'arbres, de haies, de bosquets.** La commune de La Réorthe adhère à cette opération.

Si vous êtes intéressé, **merci de prendre contact avec la Mairie**, avec les informations nécessaires : type de plantation envisagée, longueur ou surface concernée\*, si possible un plan, **avant le 23 mai 2025**

Longueur de haie minimum : 200 m et Surface de bosquet minimum : 0,15ha



Renseignement en Mairie

**avant le 23 mai 2025**

## Erratum bulletin

Une coquille s'est glissée dans le bulletin municipal 2026  
Dans la catégorie des professionnels, rubrique travaux publics :

Entreprise SOCA TP

Sylvain CHAMPRU

06 60 50 09 98

apel  
organisée par l'APEL

## VENTE de PLANTS

Samedi 25 Avril  
De 9h à 12h30  
Jeudi 30 Avril  
De 16h30 à 19h30

A l'école Jeanne d'Arc de la Réorthe

Plants de :  
Tomates, Tomates cerises,  
Courgettes, Concombres,  
Melons, Fleurs...

OUVERT À TOUS SUR RÉSERVATION

## CONCOURS DE PÊCHE A LA TRUITE

SAMEDI 9 MAI 2026

ÉTANG DE M. RENAUDET - ROUTE NATIONALE - FÉOLE

Tarifs : Adulte : 12€ la carte  
Enfant de - 14 ans : 7€ la carte

Concours de 7h30 à 11h45  
NOMBREUX LOTS  
BAR - GRILLADES - FRITES  
1 VERRE OFFERT PAR PARTICIPANT

A pêcher au minimum :  
• 140kg de truites Arc en ciel  
• 40kg de truites de 1 à 2kg

RÉSERVATION CONFIRMÉE APRES PAIEMENT PRÉALABLE  
06.75.06.33.11 OU 06.42.92.72.59

Pêche possible pour les participants le samedi après-midi et le dimanche

## 15 ANS DU FCPRJ

STADE DE LA RÉORTHE  
24 MAI 2026

SAINT-PIERRE - LA RÉORTHE - LA JAUDONNIÈRE  
Le Club des Pêcheurs FCPRJ

AU PROGRAMME :

- MATCH DES LÉGENDES
- STRUCTURE GONFLABLE
- BAR ET RESTAURATION
- EXPOSITION DES ARCHIVES DU CLUB

SAMEDI 30 MAI 2026

Organisé par La Société de Chasse de la RÉORTHE à l'étang de la Chaumette route de Féole à St Juire.

Concours de pêche à la truite avec de nombreux lots

Règlement : sans amorce

Début du concours : à partir de 7h30

Fin du concours : 11h30

Possibilité de pêche l'après-midi et le dimanche

Adultes 10€  
Enfants -14 ans 8€  
Réservation au 06 07 49 31 87

Sur place : buvette + grillades

GRANDE TOMBOLA AVEC DE NOMBREUX LOTS

2<sup>ÈME</sup> ÉDITION

## LA FOLLE DESCENTE RÉORTHAISE

COURSE DE CAISSES A SAVON

SAMEDI 30 MAI 2026

Concert All'Cool à 20h00  
• Buvette • Entrée gratuite !

INSCRIPTION

Association Loisirs Equestres Réorthais

à le plaisir de vous inviter pour son 25<sup>ème</sup> anniversaire le

**6 JUIN 2026**

Rendez-vous au stade de la Réorthe

Café, brioche, offert

Présentation des activités

à partir de 9h possibilité de randonnée à pied en vélo à cheval

à 12h Vin d'honneur  
Promenade à poney

## Agenda LA RÉORTHE

Avril à Juillet	Du 1er Avril au 31 Juillet 2026 - Ateliers à la Cour des Arts - 8 Place Paul Guinet
25 et 30 Avril	Ventes de plants - OGEC, Ecole Jeanne d'Arc
8 Mai	Commémoration du 8 MAI
9 Mai	Concours de pêche à la truite - La Marelle, Etang Renaudet à Féole
24 Mai	15 Ans du Club - FCPRJ, Stade
30 Mai	Concours de pêche à la truite - Société de chasse, Etang de la Chaumette à St Juire
30 Mai	Course de caisse à savon "La folle descente réorthaise" - OGEC, dans le Bourg
6 Juin	25 <sup>ème</sup> Anniversaire - ALER, stade de la Réorthe
6 Juin	Atelier découverte " Fabrication de pains " - Profil, La Leue
20 Juin	Kermesse - OGEC, Stade
27 Juin	Fête des écoles du RPI - La Marelle, salle des fêtes à Saint-Juire Champgillon